Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 38 (1966)

Heft: 2

Artikel: Une visite en France du délégué du Conseil fédéral suisse à la construction de logements

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-125969

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une visite en France du délégué du Conseil fédéral suisse à la construction de logements

«Les contacts que nous avons eus à Paris avec le Ministère de la construction – devenu depuis secrétariat d'Etat au logement – et le Centre scientifique et technique du bâtiment, ont été particulièrement utiles et féconds», a déclaré, au cours d'une conférence de presse, à la Chambre de commerce suisse en France, M. Frédéric Berger, délégué du Conseil fédéral à la construction de logements.

M. Berger, qui vient d'effectuer un voyage d'étude en France, a notamment visité les réalisations de la région parisienne en matière de logement et s'est plus particulièrement intéressé aux méthodes d'industrialisation de la construction. «La France, a-t-il déclaré, a pris une avance considérable en matière d'industrialisation, ce qui lui a permis de construire très économiquement – le coût de la construction, compte non tenu du prix des terrains, est actuellement de 20% moins élevé en France qu'en Suisse.»

Le délégué du Conseil fédéral helvétique a d'autre part fait ressortir le «niveau impressionnant» atteint par la recherche en France. Cette expérience française servira d'ailleurs au futur organisme de recherches qui doit se créer prochainement en Suisse afin d'encourager la rationalisation dans la construction. L'institut de recherches en question travaillera notamment en étroite collaboration avec le Centre scientifique et technique du bâtiment.

La mise en place de cet institut doit permettre, selon M. Berger, de «juguler» le renchérissement du coût de la construction en Suisse «qui a pratiquement doublé par rapport au coût de la vie» et de répondre à des besoins en constante progression. Le responsable du logement à la Confédération helvétique a souligné à cette occasion la «position clé» prise par la construction dans l'économie de son pays «puisqu'elle représente 23% du produit social brut et plus de 60% des investissements globaux».

Au cours des dernières années plus de 50 000 logements ont été construits par an en Suisse, ce qui représente une moyenne de 10 logements nouveaux pour 1000 habitants. Plus de 95% de ces logements sont le fait de l'initiative privée.

«La construction de logements en Suisse, a conclu M. Berger, doit encore dépendre à l'avenir de l'économie privée. Mais la Confédération doit fournir les bases nécessaires d'un «développement sain» de l'initiative privée, afin que les investissements reposent notamment sur une recherche poussée des méthodes de construction. Les pouvoirs publics doivent également intervenir en cas de nécessité sociale.»

Le logement des vieillards dépendants

Il est loin d'être exceptionnel qu'à la suite de troubles physiques ou psychiques, un vieillard ne puisse plus subvenir entièrement à ses propres besoins et nécessite de ce fait une prise en charge de la part de son entourage ou de la collectivité. Pendant trop longtemps, le terme de vieillard fut synonyme de vieillard à placer. Peut-on continuer à procéder ainsi aujourd'hui?

Il n'est pas possible, en fait, de dissocier la question du logement des personnes âgées de celle, beaucoup plus générale, de l'avenir des vieillards dépendants. A une époque où le problème du troisième âge se pose avec une acuité toute particulière, la notion même de cette prise en charge, l'importance qu'il convient de lui donner et les structures nouvelles qu'elle va exiger, sont autant de questions dont l'intérêt n'échappe à personne.

Le problème que nous abordons ici mérite de retenir toute notre attention, puisque de sa solution va dépendre l'ensemble de notre politique de la vieillesse.

Il est bien connu que plus du 90% de la population âgée vit aujourd'hui hors des milieux institutionnels. Beaucoup de ces vieillards pourtant sont déjà dépendants et d'autres, encore plus nombreux, le seront demain. Le problème de leur placement, déjà difficile aujourd'hui, pourrait bien, à défaut de solutions nouvelles, devenir parfaitement insoluble.

Tout doit donc être mis en œuvre pour maintenir à domicile ces sujets afin que le plus grand nombre d'entre eux puissent continuer à vivre dans les conditions les plus proches de la normalité. Cette solution n'est pas obligatoirement la moins coûteuse car, pour être efficace, elle nécessite la création d'équipes bien formées et bien encadrées.

Pour mieux illustrer ces faits, nous examinerons un certain nombre de situations pratiques.

Le vieillard dépendant vivant avec ses proches

Cette situation est heureusement loin d'être exceptionnelle. Une étude récente nous a confirmés dans cette impression. On peut même se demander si la démission des familles, si souvent dénoncée, n'est pas parfois l'expression de l'aide insuffisante que nous apportons aux vieillards et à leur entourage.

Lorsqu'une famille accepte de s'occuper d'un vieillard dépendant, il faudrait la soulager davantage en lui offrant, par exemple, de laver le linge en cas d'incontinence, en lui permettant de prendre des vacances, en hospitalisant rapidement la personne à charge en cas de décompensation physique ou psychique, en procurant au vieillard